

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 DECEMBRE 2021 A 19H00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas JOUVE, Maire.

Présents : Nicolas JOUVE, Chantal HERRAULT, Jean-Camille LARROQUE, Marlène NEIGE , Jean-François MELOT

Représenté : -

Absent : Antoine BENEZY (excusé), Sébastien JOUVE (excusé)

Secrétaire de séance : Chantal HERRAULT

Date de convocation : 16 décembre 2021

1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2021

Après lecture du compte rendu, **approbation à l'unanimité.**

2-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Après lecture du compte rendu, **approbation à l'unanimité.**

3- Assurance statutaire du personnel

Le contrat d'assurance statutaire du personnel est renouvelé auprès du CNP. Il n'y a pas d'augmentation. Le coût annuel est de 554,18€

Approbation à l'unanimité

4- PLUi – Avis des communes

Lors du Conseil Communautaire du 9/12/2021, un vote a eu lieu pour l'approbation du PLUI avec la validation du cahier des charges. Sur 93 votants, 88 ont voté pour, 5 se sont abstenus, 0 contre.

Il nous est demandé d'approuver ou non ce PLUI

Après discussion autour des conséquences :

- d'un oui qui valide un PLUI discutable sur certains points
- d'un non qui annulerait le travail de 2 années d'étude entraînant un surcoût et des difficultés majeures,

Le vote s'est exprimé par **3 pour et 2 abstentions**

5- Questions diverses

- Nous avons abordé la compétence d'urbanisme. Pour l'instant c'est la DDT qui instruit les demandes de permis de construire et les certificats d'urbanisme. A partir de janvier 2023, l'État abandonne cette compétence au profit des communautés de communes ou des communes. Ce sujet sera débattu lors de prochains conseils.
- 100 ha de panneaux solaires seront installés sur le territoire de HCC. Confolent n'ayant pas de zone industrielle, nous n'avons pas à craindre des installations industrielles de panneaux solaires ou d'éoliennes.
- Le contrat de location de la photocopieuse est beaucoup trop cher mais nous sommes engagés jusqu'à mars 2023. A l'échéance, nous ne le renouvelerons pas.
- Les dégâts de l'orage, déclarés à l'assurance Groupama, ont été évalués avec 10 % de vétusté sur l'électronique et 20 % sur les fusibles...Une indemnité de 4700€ est en attente. Veolia a renouvelé le compteur à impulsions (qui lui appartient) et prêté une pompe à chlore en attendant que nous puissions la renouveler.
Il n'y a toujours pas d'eau Veolia dans le réseau.

Fin de séance 21h